

Tarifs de réseaux et surcharges applicables aux clients résidentiels électricité raccordés au réseau basse tension sans mesure de pointe du 01.01.2024 au 31.12.2024 - HTVA

Gestionnaires de réseau de distribution (GRD) d'électricité actifs en Wallonie	TARIFS DE RÉSEAUX 2024 HTVA						SURCHARGES 2024 HTVA			COMMODITÉ
	Tarifs de distribution					Tarifs de refacturation du transport	Cotisation Droit d'a	Droit d'accise spécial	Redevance de raccordement	Électricité
		Terme proportionnel (c€/kWh)				(c€/kWh)				
	Terme fixe (€/an)	Compteur à tarification				En vigueur du 01.03.2023 au 29.02.2024		(c€/kWh)		Contactez votre fournisseur ou consultez
		simple	bihoraire		exclusif nuit					le comparateur sur le site
			Jour	Nuit						internet de la CWaPE CompaCWaPE
AIEG	24,04	7,38496	7,74007	5,95675	5,21307	2,46461	Les surcharges en électricité en 2024			
AIESH	16,17	10,72921	11,22125	6,67111	6,18338	2,46461				
ORES ASSETS	12,83	8,56099	9,08116	5,33846	4,38616	2,46461				
RESA	24,33	9,30716	10,37933	5,68858	4,95146	2,46461				
RÉSEAU DES ÉNERGIES DE WAVRE	16,35	10,23700	10,39462	8,22701	8,22701	2,46461				

Remarques:

Les montants ci-dessus sont repris hors TVA.

La TVA applicable aux clients résidentiels est de 6%, excepté pour la redevance de raccordement sur laquelle la TVA ne s'applique pas.

Le prix final de l'énergie est constitué par la somme du prix de l'énergie, des tarifs de réseaux et des surcharges.

Les tarifs de réseau sont proposés par les GRD et approuvés par la CWaPE.

La cotisation énergie et le droit d'accise spécial sont fixés dans la législation fédérale, et le montant de la redevance de raccordement est fixé par la législation régionale wallonne.

Ce tableau de synthèse est indicatif - Les grilles tarifaires des tarifs de distribution approuvées par la CWaPE sont également publiées sur le site Internet de la CWaPE.

Mise à jour du 16.01.2024